

**Landesbibliothek Oldenburg**

**Digitalisierung von Drucken**

**Lettres Angloises, Ou Histoire De Miss Clarisse Harlove**

**Richardson, Samuel**

**A Dresde, 1751**

Lettre XXV. Miss Clarisse Harlove, à Miss Howe.

**urn:nbn:de:gbv:45:1-1771**

MONSIEUR,

Ce que j'ai à dire uniquement c'est que vous devez vous féliciter vous-même d'avoir si parfaitement réussi dans toutes vos vûes, que vous pouvez à présent faire de moi tous les rapports qu'il vous plaira, & que je ne suis pas plus en état de me défendre que si j'étois morte. Cependant j'attens de vous une faveur : c'est de ne pas m'attirer plus de rigueurs & de disgraces qu'il n'en est besoin pour le succès de vos autres desseins, quels qu'ils puissent être contre votre malheureuse sœur,

CLARISSE HARLOVE.

## LETTRE XXV.

*Miss* CLARISSE HARLOVE, à  
*Miss* HOWE.

*Mardi 7 de Mars.*

**M**a dernière Lettre doit vous avoir appris comment je suis traitée, & que votre amie n'est plus qu'une pauvre prisonnière. Nul égard pour ma réputation. Tout le fond de cause est à présent devant vous. Croyez - vous qu'on puisse revenir de ces  
excès

excès de rigueur ? Pour moi, je me persuade qu'on ne pense qu'à tenter la voie de la terreur, pour me faire entrer dans les vûes de mon frere. Toute mon espérance est de pouvoir temporiser jusqu'à l'arrivée de mon cousin *Morden*, qu'on attend bien-tôt de Florence. Cependant, s'ils sont résolus d'abrèger le tems, je doute qu'il arrive assez-tôt pour me sauver.

Il paroît clairement, par la Lettre de mon frere, que ma mere ne m'a point épargnée dans le rapport qu'elle a fait de nos conférences. D'un autre côté néanmoins, elle a eu la bonté de m'informer, que mon frere avoit des vûes qu'elle souhaitoit que je pusse faire manquer. Mais elle s'étoit engagée à rendre un compte fidelle de ce qui se passeroit entre elle & moi. Elle ne pouvoit pas balancer sans doute, dans le choix d'abandonner une fille, ou de désobliger un mari & toute une famille.

Ils se figurent qu'ils ont tout gagné en congédiant ma pauvre Hannah. Mais aussi longtems que j'aurai la liberté du Jardin & de ma Basse-cour, ils se trouveront trompés. J'ai demandé à Betty si elle avoit ordre de m'observer & de me suivre ? ou si je devois avoir sa permission pour descendre,  
 lorsque

lorsque je voudrois me promener au Jardin & donner à manger à mes Bantans?

Mon Dieu, Miss, vous voulez vous réjouir par cette question. Cependant elle m'a confessé qu'il lui étoit revenu que je ne devois pas paroître au Jardin, lorsque mon pere, ma mere ou mes oncles y seroient. Comme il est important pour moi de favoir à quoi je dois m'en tenir, je suis descendue aussi-tôt, & j'y ai passé plus d'une heure, sans aucun obstacle, quoi que j'aye employé la plus grande partie de ce tems à me promener devant le Cabinet de mon frere, où j'ai remarqué que ma sœur & lui étoient ensemble. Je ne saurois douter qu'ils ne m'aient vuë, car j'ai entendu plusieurs éclats de rire, dont je suppose qu'ils ont voulu me faire insulte. Ainsi cette partie de la contrainte où l'on me tient est sans doute un essai de l'autorité dont on a revêtu mon frere. L'avenir m'en promet peut-être de bien plus mortifians.

*Mardy au soir.*

Depuis que j'ai écrit ce que vous venez de lire, je me suis hazardée à faire passer une Lettre par les mains de Chorey jusqu'à ma mere, avec ordre de la lui remettre en mains propres, & sans être vuë de personne.

Tome I.

S

Je



Je vais en joindre ici la copie. Vous verrez que je cherche à lui faire croire, qu'à présent qu'Hannah n'est plus dans la maison, il ne me reste aucune voie pour mes correspondances. Je suis bien éloignée de me croire irréprochable en tout. N'est-ce pas là un petit artifice, qui n'est pas trop digne de mes principes? mais cette réflexion ne m'est venue qu'après. La Lettre étoit déjà partie.

MADAME, & *ma très-honorée*  
MÈRE.

**V**ous aiant confessé que j'ai reçu de M. Lovelace des Lettres pleines de ressentiment, & que j'y ai répondu dans la seule vûe de prévenir de nouveaux désastres; & vous ayant communiqué les copies de mes réponses, que vous n'avez pas désapprouvées, quoi qu'après les avoir luës vous ayez jugé à propos de me défendre la continuation de cette correspondance; je crois que mon devoir m'oblige de vous avertir que j'ai reçu depuis une autre Lettre, par laquelle il demande avec beaucoup d'instance la permission de rendre une visite paisible, ou à mon pere, ou à vous, ou à mes deux oncles, accompagné de Mylord M. ... Je demande là-dessus vos ordres.

Je

Je ne vous dissimulerai pas, Madame, que si la défense n'avoit pas été renouvelée, & si d'autres dispositions n'avoient pas fait renvoyer Hannah si subitement de mon service, je me serois hatée de faire réponse à cette Lettre pour dissuader M. Lovelace de son dessein, dans la crainte de quelque accident dont la seule pensée me fait frémir.

Ici je ne puis retenir les marques de ma douleur, en considérant que toute la peine & tout le blâme tombent sur moi, quoiqu'il me paroisse que j'ai servi utilement à prévenir de grands maux, & que je n'ai été l'occasion d'aucun. Car a-t-on pu supposer que je fusse capable de gouverner les passions de l'un ou de l'autre des deux adversaires? A la vérité j'ai eu sur l'un quelque légère influence, sans lui avoir donné raison, jusqu'à présent, de penser qu'elle lui ait acquis le moindre droit sur ma reconnaissance. Sur l'autre, Madame, qui peut se flatter d'en avoir aucune?

C'est pour moi une peine des plus sensibles de me voir dans la nécessité de rejeter tout le mal sur mon frere, quoique ma réputation & ma liberté soient sacrifiées à son ressentiment & à son ambition. Avec de si justes sujets de douleur, ne m'est-il pas permis de parler?



L'aveu que je vous fais, Madame, étant également respectueux & volontaire, j'ose humblement présumer qu'on n'exigera point de moi que je produise la Lettre. Il me semble que la prudence & l'honneur me le défendent, parce que le style en est violent. M. Lovelace ayant appris, (par d'autres voies, je vous assure, que par la mienne ou par celle d'Hannah) une partie des rigueurs avec lesquelles je suis traitée, se croit autorisé à les mettre sur son compte, par quelques discours de la même violence qui sont échappés à quelques uns de mes proches.

Me dispenser de lui répondre, c'est le mettre au désespoir & lui donner lieu de croire tous ses ressentimens justifiés, quoi que je sois fort éloigné d'en avoir la même opinion. Si je lui fais réponse, & si par considération pour moi il prend le parti de la patience, ayez le bonté, Madame, de considérer les obligations qu'il se flatte de m'avoir imposées. Je ne vous prierois pas de faire cette réflexion, si j'étois aussi prévenue qu'on le suppose en sa faveur. Mais pour vous marquer encore mieux combien je suis éloignée de la prévention qu'on m'attribue, je vous demande en grace, Madame, de considérer si l'offre d'embrasser le célibat, que je vous ai faite à vous-même, & que  
j'exé-

j'exécuterai religieusement, n'est pas après tout le meilleur moyen de nous délivrer honnêtement de ses prétentions. Renoncer à lui, sans déclarer que je ne ferai jamais à M. Solmes c'est lui faire conclure que dans les fâcheuses circonstances ou je suis, j'ai pris le parti de me déterminer en faveur de son rival.

Si ces représentations ne paroissent d'aucun poids, il ne reste, Madame, qu'à faire l'essai des systèmes de mon frere, & je me résignerai à ma destinée, avec toute la patience que je tâcherai d'obtenir du Ciel par mes prieres. Ainsi laissant tout à votre prudence, avec le soin d'examiner s'il convient, ou non, de consulter mon pere & mes oncles sur ce que je prens la liberté de vous écrire; si je dois répondre, ou non, à la Lettre de M. Lovelace; & par qui, dans le premier cas, ma réponse lui doit être envoyée; je demeure, Madame, votre très malheureuse, mais toujours très-obéissante fille,

CL. HARLOVE.

\* \* \*

*Mercredi au matin.*

**O**n m'apporte à ce moment la réponse de ma mere. Elle m'ordonne, comme vous verrez, de la jeter au feu. Mais

S 3

comme





comme je la crois sûrement entre vos mains, & que vous vous garderez bien de la faire voir à personne, ses intentions n'en seront pas moins remplies. Elle est sans datte & sans adresse.

## CLARISSE,

**N**e dites pas que tout le blâme & toute la peine tombent sur vous. J'ai plus de part que vous à l'un & à l'autre, & je suis bien plus innocente. Lorsque votre opiniâtré est égale à la passion de tout autre, ne blâmez pas votre frere. Nous avions raison de croire qu'Hannah servoit à vos correspondances. A présent qu'elle est congédiée, & qu'apparemment vous ne pourrez plus écrire à Miss Howe, ni elle à vous, sans notre participation, c'est une inquiétude de moins. Je n'avois d'ailleurs aucun mécontentement d'Hannah. Si je ne le lui ai pas dit à elle-même, c'est que je pouvois être entendue lorsqu'elle est venue prendre congé de moi. J'ai levé la voix, pour lui recommander, dans quelque maison qu'elle puisse servir, s'il s'y trouve de jeunes filles, de ne pas entrer dans leurs correspondances clandestines. Mais je lui ai glissé deux guinées dans la main, & je n'ai pas été fâchée d'apprendre que vous avez été beaucoup plus libérale. Je

Je suis fort embarrassée sur ce qui concerne votre réponse à cet homme violent. Que pensez-vous, de lui voir prendre un empire de cette nature sur une famille telle que la nôtre ? Pour moi, je n'ai fait connoître à personne que je fusse informée de votre correspondance. Par votre dernière hardiesse (c'en est une bien étonnante, Clary ! d'avoir osé continuer devant M. Solmes un sujet que j'avois été forcée d'interrompre) vous m'avez fait craindre que pour votre défense vous ne fussiez capable d'alléguer que j'ai autorisé vos correspondances secrètes, & d'augmenter par conséquent la petite altercation qui est entre votre père & moi. Vous étiez autrefois toute ma consolation. Vous m'aidiez à supporter mes peines. Aujourd'hui... Mais je vois que rien n'est capable de vous ébranler, & je ne vous en parlerai plus. Vous êtes à présent sous la discipline de votre père. Il ne se laissera pas donner la loi, ni fléchir par des prières.

J'aurois été bien aise de voir la Lettre dont vous me parlez, comme j'ai vu toutes les autres. L'honneur & la prudence, dites-vous, vous défendent de me la montrer. O Clarisse ! vous recevez donc des Lettres que l'honneur & la prudence ne vous permettent pas de montrer à une mère ! Mais il ne me



convient pas de la voir, quand vous seriez disposée à me l'envoyer. Je ne veux pas être de votre secret. Je ne veux pas favoir que vous entreteniez des correspondances. Et pour ce qui regarde la réponse, suivez, vos propres lumieres. Mais qu'il sache au moins que c'est la dernière fois que vous lui écrirez. Si vous lui faites une réponse, je ne veux point la voir. Cachetez-la, si vous en faites une. Vous la donnerez à Chorey; & Chorey..... Mais ne croyez pas que je vous permette d'écrire.

Nous ne voulons entrer dans aucunes conditions avec lui, & l'on ne consentira pas non plus que vous y entriez. Votre pere & vos oncles ne seroient pas maîtres d'eux-mêmes s'ils le voyoient à leur porte. Quelle raison avez-vous de vouloir l'obliger, en renonçant à M. Solmes? Ce renoncement ne serviroit-il pas au contraire à nourrir ses espéran- ces; & tandis qu'il en conservera, serons-nous jamais delivrés de ses insultes? Quand il y auroit quelque reproche à faire à votre frere, c'est un mal invincible; & le devoir permet-il à une sœur d'entretenir des corre- spondances, qui mettent la vie de son frere en danger? Mais votre pere a mis son propre sceau à l'averfion de votre frere. C'est à présent l'averfion de votre pere, celle de vos oncles,

oncles, la mienne, & celle de tout le monde. Qu'importe la source ?

A l'égard du reste, votre obstination m'a ôté le pouvoir de rien entreprendre en votre faveur. Votre pere se charge de toutes les suites. Ce n'est plus à moi par conséquent qu'il faut vous adresser. Je veux me réduire à la simple qualité d'observatrice ; heureuse ! si je pouvois l'être avec indifférence. Tandis que j'avois quelque pouvoir, vous ne m'avez pas permis d'en faire l'usage que j'aurois souhaité. Votre tante a été forcée de s'engager à ne se mêler de rien, sans la participation de votre pere. Attendez-vous à de rudes épreuves. Si vous avez quelque faveur à espérer, ce ne peut être que de la médiation de vos oncles ; & je les crois même aussi déterminés que les autres ; car ils ont pour principe (hélas ! ils n'ont jamais eu d'enfans !) qu'une fille, qui, dans l'article du mariage, ne se gouverne point par l'avis de ses parens, est une créature perdue.

Gardez-vous qu'on vous trouve cette Lettre. Brûlez-la. Elle se sent trop de la tendresse d'une mere, pour une fille, dont l'obstination ne peut être justifiée.

Ne m'écrivez plus. Je ne puis rien faire pour vous. Mais vous pouvez tout pour vous-même.

\* \* \*



Revenons, ma chere, à mon triste récit. Après cette Lettre, vous vous imaginez bien que je n'ai pas dû me promettre beaucoup d'effet d'une tentative directe auprès de mon pere. Cependant j'ai crû qu'il étoit convenable de lui écrire, ne fut-ce que pour me rendre témoignage à moi-même, que je n'ai rien négligé. Voici ma Lettre.

„ Je n'ai pas la présomption de vouloir  
 „ entrer en dispute avec mon pere. J'im-  
 „ plore seulement sa bonté & son indul-  
 „ gence, sur un point d'où mon bonheur  
 „ dépend pour cette vie, & peut-être pour  
 „ l'autre. Je le supplie de ne pas faire un  
 „ crime à sa fille, d'une aversion qu'il lui  
 „ est impossible de surmonter. Je le con-  
 „ jure de ne pas permettre que je sois sacri-  
 „ fiée à des projets & à des possibilités éloi-  
 „ gnées. Je me plains du malheur que j'ai  
 „ d'être bannie de sa présence, & prisonnie-  
 „ re dans ma chambre. Sur tout autre  
 „ point, je lui promets un respect aveugle  
 „ & une résignation parfaite à toutes ses vo-  
 „ lontés. Je répète l'offre de me borner au  
 „ célibat, & je ne crains pas de le prendre  
 „ à témoin lui-même, que je n'ai jamais  
 „ donné sujet de soupçonner ma fidélité. Je  
 „ demande en grace qu'il me soit permis de  
 „ paroître

„ paroître devant lui & devant ma mere, &  
 „ de les avoir tous deux pour Juges de ma  
 „ conduite ; faveur d'autant plus chere pour  
 „ moi, que j'ai trop de raisons de croire  
 „ qu'on me dresse des pièges, & qu'on em-  
 „ ploye l'artifice pour tirer avantage de mes  
 „ discours, pendant que je n'ai pas la liber-  
 „ té de parler pour ma défense. Je finis,  
 „ avec l'esperance que les instigations de  
 „ mon frere ne feront pas perdre à une mal-  
 „ heureuse fille la tendresse & la bonté de  
 „ son pere.

Il faut vous faire part aussi de la cruelle  
 réponse. Elle m'a été envoyée ouverte,  
 quoique par les mains de Betty Barnes, qui  
 m'a fait connoître à son air qu'elle n'en igno-  
 roit pas le fond.

*Mercredi.*

**J**e vous écris, fille perverse, avec toute  
 l'indignation que votre désobéissance  
 mérite. Demander le pardon de votre faute,  
 avec la résolution d'y persévérer ; c'est une  
 hardiesse insupportable & sans exemple. Est-  
 ce mon autorité que vous bravez ? Vos ré-  
 flexions injurieuses contre un frere, qui fait  
 l'honneur de la famille, méritent mon plus  
 vif ressentiment. Je vois combien vous fai-  
 tes peu de cas des devoirs du sang, & j'en  
 devine

devine facilement la cause. J'ai peine à supporter les réflexions que cette idée offre d'elle-même. Votre conduite à l'égard d'une mere trop tendre & trop indulgente... Mais la patience m'échappe. Continuez, fille rebelle, de vivre loin de mes yeux, jusqu'à ce que vous ayez appris à vous conformer à mes volontés. Ingrate créature ! votre Lettre n'est qu'un reproche de mon indulgence passée. Ne m'écrivez plus, que vous ne sachiez mieux ce que vous faites, & que vous n'avez reconnu ce que vous devez à un père justement irrité.

Cette furieuse Lettre étoit accompagnée d'un Billet de ma mere, ouvert aussi & sans adresse. Ceux qui prennent tant de peine à liguier tout le monde contre moi, l'ont obligée apparemment de rendre témoignage contre sa malheureuse fille. Mais ce qu'elle m'écrit n'étant qu'une répétition de ce qu'elle m'a dit de plus dur dans nos conférences, il est inutile de vous fatiguer par des rédites. J'ajouterai seulement qu'elle donne aussi des louanges à mon frere, & qu'elle me blâme de parler si librement de lui.



LET-